Légende

Limite de zone

Prescriptions

Elément de paysage - haie à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Elément de paysage - espace boisé remarquable à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace Boisé Classé

Implantation des constructions par rapport aux voies

Périmètre de protection sanitaire - 100 m station d'épuration

Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Emplacement réservé

Informations

Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques

Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques seuil à 10000m²

Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques seuil à 100m²

Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques seuil à 3000m²

Zones inondables

Zone inondable - Construction et installation interdites

Servitudes

I3 : Servitudes gaz

I4 : Servitudes ligne électrique

EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express

Liste des emplacements réservés

Emplacement réservé n°01 - Aménagement d'une zone de loisirs à vocation touristique (Bénéficiaire : Commune)
Emplacement réservé n°03 - Extension du cimetière (Bénéficiaire : Commune)
Emplacement réservé n°04 - Aménagement de cheminement piétons (Bénéficiaire : Commune)
Emplacement réservé n°05 - Aménagement d'équipements publics (Bénéficiaire : Commune)

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

.....

Commune de

SAINTE-FOY

les Sables d'Olonne... AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PLU	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
Révision n°1 Elaboration PLU	27/02/2024	13/07/2028	19/02/2029
Modification n°4	09/11/2021		08/02/2022
Modification n°3	07/02/2017		19/01/2018
Mise à jour (MJP2)			22/01/2015
Mise à jour (MJP1)			05/05/2014
Modification simplifiée n°2	12/06/2025		05/02/2026

Source : PLU, Cadastre DGFIP Février 2026 - Conception et réalisation : Lortaud SIG - Mail : Service SIG 2026 - 2.2026

0 200 400 m